

Le Fonds National de Prévention (FNP) de la CNRACL

Offre d'accompagnement à l'attention des
employeurs territoriaux et hospitaliers



BIENVENUE

Les missions du FNP

Créé au sein du régime de retraite de la CNRACL, le FNP s'adresse aux employeurs du régime (FPT – FPH)

Codifiées aux articles L 814-1 et L 814-2 du code général de la fonction publique

Le FNP de la CNRACL remplit 4 missions :

-  **Renforcer la connaissance du risque AT/MP (statistiques)**
-  **Définir un programme d'actions**
-  **Participer au financement des mesures de prévention**
-  **Elaborer des recommandations d'actions**

Modèle d'intervention : facilitant mais pas contrôleur // promoteur mais pas prescripteur // diffuseur de bonnes pratiques-recommandations mais pas intervenant

La gestion du FNP de la CNRACL est assurée par la Caisse des dépôts et consignations, par une équipe de 10 personnes située à Bordeaux

Principes et objectifs du FNP

- **Impulser et faciliter** le déploiement **par les employeurs** de démarches de prévention visant à réduire la sinistralité.
- **S'appuyer sur les neuf principes généraux** qui régissent l'organisation de la prévention.
- **Privilégier les préventions primaire et secondaire** plutôt que tertiaire (curative).

Des démarches de prévention :

- **ancrées dans le travail réel**
- associant largement les **collectifs de travail & les instances** de dialogue social (ou représentants)
- au **caractère pérenne** et se traduisant par le déploiement d'actions au **bénéfice des agents**

Programme d'actions du FNP

Le programme d'action du FNP, élaboré avec les administrateurs du régime est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2026. Il **fixe les grandes orientations et les principes** pluriannuels d'actions du fonds.

Orienter les accompagnements financiers vers les bénéficiaires affiliés du régime

Faciliter l'accès à l'offre financière d'accompagnement et en simplifier les conditions d'octroi



Développer la connaissance et la mise à disposition gratuite d'informations juridiques et statistiques permettant d'orienter et de guider l'action



Développer l'élaboration et l'émission de **recommandations d'actions**

Favoriser l'innovation en termes de prévention des risques professionnels

Les grands principes de la nouvelle offre d'accompagnement

➔ Une offre ciblée

Déploiement d'offres spécifiques à destination de **segments d'employeurs** (moins de 50 affiliés, plus de 5 000 affiliés)

➔ Une offre d'accompagnement financier plus lisible et simplifiée:

- Principalement fondée sur **des forfaits par agent affilié** effectivement bénéficiaire de la démarche de prévention
- Simplifiée dans son accès, ses conditions d'octroi et ses attendus
- Permettant aux employeurs territoriaux et hospitaliers de s'inscrire dans un **parcours progressif de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail.**

➔ Des accompagnements « sur mesure » répondant à tous les besoins des employeurs

L'offre d'accompagnement du FNP

1. Mise à disposition



- **De 2 sites internet :**
 - Page prévention site CNRACL
 - Espace droit de la prévention
- **D'outils :**
 - Prorisq
 - Comparatif sinistralité

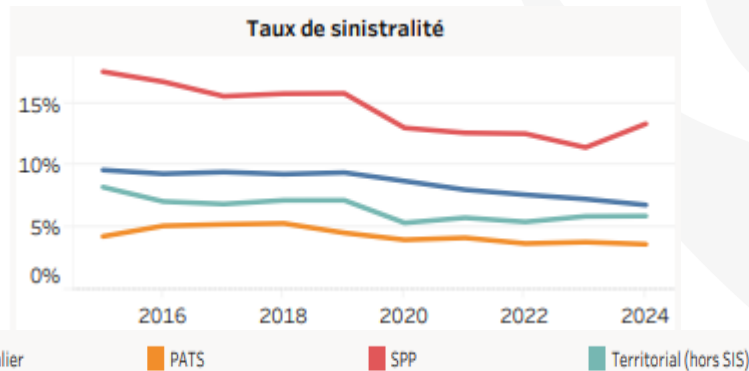
2. L'accompagnement financier & méthodologique

Une offre accessible directement sur
<https://www.cnrACL.retraites.fr/employeur/prevention-risques-professionnels>

Page « Prévention des risques professionnels » du site de la CNRACL

Mise à disposition de documents classés par thématiques (risques, métiers...):

- Des **rapports statistiques annuels relatifs à la sinistralité**
- Des **recommandations / guides méthodologiques** issus d'appels à projets
- Des **rapports** issus de groupes d'experts
- Des **retours d'expérience d'employeurs**
- Des **dossiers thématiques**
- Des **outils**
- Des **guides génériques institutionnels**



Nos actions

 VOUS ACCOMPAGNER Découvrez notre accompagnement financier et nos outils	 LES RISQUES Transitions professionnelles, travail sur écran, risques psychosociaux...
 QUI SOMMES NOUS ?	 LES MÉTIERS OU SECTEURS D'ACTIVITÉ ATSEM, Auxiliaires de puériculture, Aides à domicile...
	NOS PUBLICATIONS Retrouvez nos guides, rapports, bulletins de prévention... DONNÉES STATISTIQUES

Nos ressources en ligne

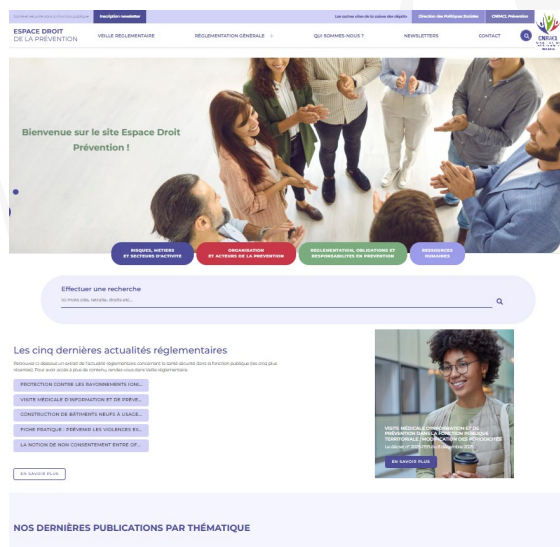
LA RÉGLEMENTATION Consulter notre site Espace Droit de la Prévention CONSULTER LE SITE	DÉCLARER ET GÉRER VOS AT-MP Accéder à l'outil PRORISQ CONSULTER LE SITE
---	--

Site « Espace droit de la prévention »

Mise à disposition **d'informations relatives à la réglementation en matière de prévention des risques** par le biais d'un site dédié et gratuit

Une veille réglementaire sous forme d'actualités

Des vidéos sur la réglementation (RPS, organisation du temps de travail, indicateurs santé et sécurité au travail, télétravail...)



Une newsletter trimestrielle

Des fiches pratiques (intégration des RPS au DU, démarche QVT, ...)

Des dossiers thématiques (rayonnements ionisants, prévention des conduites addictives...)

PRORISQ, logiciel gratuit de gestion des AT/MP

- **Outil de pilotage** au service de la prévention : pilotez votre politique santé au travail avec **Prorisq**
- **Fonctionnalités**
 - Impression directe de documents (rapports, fiches, déclarations);
 - Requêteur intégré (liste de données, tableaux, graphiques, tableaux de bord, export)

Témoignage d'un employeur hospitalier

<https://pictéo.caissedesdepots.fr/cdc/embed/Public/286966>

- L'outil « **comparatif de vos données de sinistralité** » disponible sur PEP's vous permet :
 - De comparer vos données à d'autres employeurs de la CNRACL,
 - Vous situer et orienter votre action en matière de prévention des risques professionnels.



Un accompagnement méthodologique et financier

Les chargés de développement territorialisés vous guident dans vos demandes d'accompagnement et vous apportent un appui méthodologique à la conduite de projet.

Financement aux employeurs

Autre financement

Employeurs
- de 50 affiliés

Remboursement
partiel de matériel de
prévention

Tous
employeurs

Démarche de
prévention (prioritaire
/ universelle)

Appel à projets

Co-financement
journée de prévention

Co-financement de
projet innovant

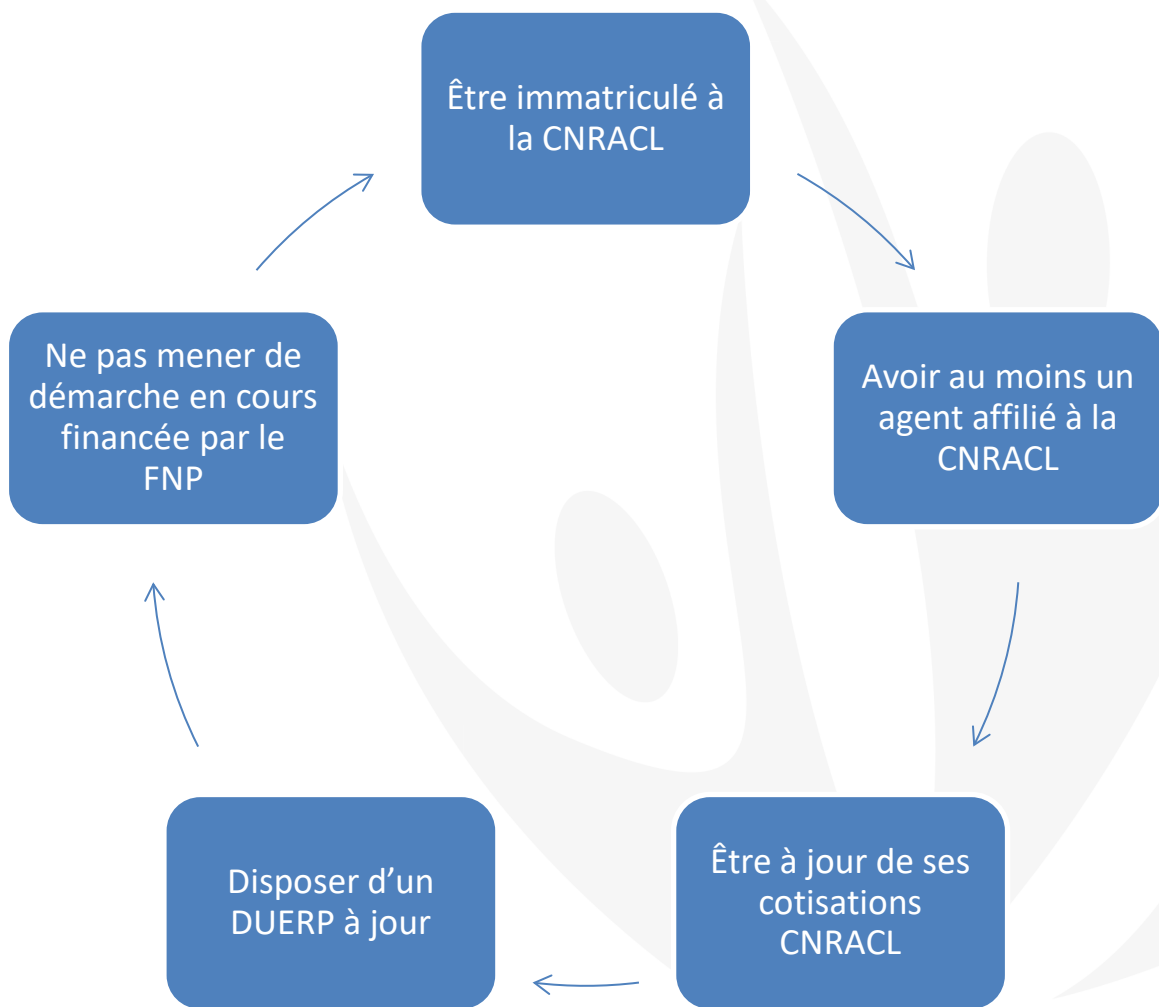
Employeurs
+ de 5 000
affiliés

Contrat pluriannuel
« Grands
employeurs »

Tout
institutionnel

Co-financement de
campagne de
communication
institutionnelle

Conditions d'éligibilité communes aux différents dispositifs



Dispositif « Remboursement partiel de matériel de prévention »

Employeurs de **moins de 50 agents affiliés**
et ayant un effectif total de moins de 100 agents

Accompagnement destiné à rembourser tout type de matériel ayant trait à la prévention des risques professionnels et prioritairement aux matériels techniques et d'équipements de protection individuelle.

Exemples de matériels déjà remboursés : autolaveuse, casque anti-bruit, EPI, chaussures de sécurité, dispositif d'alarme pour travailleur isolé, matériel ergonomique, détecteur de gaz, vaisselle silencieuse, rehausseur lave-vaisselle...

**nous contacter pour avis si besoin*

Modalités financières

Minimum: 300€ / Maximum 3 000€

- Vise à couvrir 80% de la dépense réalisée
- Est minoré de 50% pour les employeurs ayant moins de 50% de leurs effectifs affiliés à la CNRACL

Dispositif « *Démarche de prévention universelle* »

Pour tous les employeurs

Vous accompagner sur :

- Le déploiement d'un plan d'actions de prévention sur le métier, la thématique ou la structure de votre choix,
- Selon vos besoins préalablement identifiés.

Modalités financières

1 500 € par agent affilié / Plafond 100 000 €

- Accompagnement réduit de 50% si le % de bénéficiaires affiliés est inférieur à 50% des agents totaux bénéficiaires
- Prime au pilote en cas de démarche collective

Dispositif « *Démarche de prévention prioritaire* »

Si votre démarche est identifiée prioritaire par le FNP

Les priorités du programme d'actions

Métiers : auxiliaires de puériculture, aides à domicile, ATSEM, policiers municipaux, métiers du soin, d'animation, et du tri et de la collecte des déchets

Structures : structures d'accueil institutionnalisées pour personnes âgées (EHPAD, USLD...)

Thématiques : désinsertion professionnelle, violences externes, violences sexistes et sexuelles

Accompagnement du FNP sur la
**phase de réalisation de votre
diagnostic et
élaboration/déploiement du plan
d'actions**

ou

Accompagnement du FNP sur la
**phase déploiement de votre
plan d'actions**

Dispositif « *Démarche de prévention prioritaire* »

Si votre démarche est identifiée prioritaire par le FNP

Pour tous les employeurs

Vous accompagner sur

- La réalisation d'un **diagnostic approfondi** (couvrant l'ensemble des dimensions liées au métier, à la thématique ou à la structure prioritaire identifiée) et l'élaboration du plan d'actions en découlant
- Et/ou la **réalisation et le déploiement d'un plan d'actions de prévention** couvrant a minima 2 risques liés au métier identifié (ou a minima 2 métiers pour une thématique) et incluant des actions sur l'organisation collective du travail.

Modalités financières

- **3 000 € par agent affilié / Plafond 200 000 € (diagnostic et plan d'actions)**
- **2 000 € par agent affilié / Plafond 150 000 € (plan d'actions)**
- Accompagnement réduit de 50% si le % de bénéficiaires affiliés est inférieur à 50% des agents totaux bénéficiaires
- Prime au pilote en cas de démarche collective

Dispositif « Appel à projets »

Pour tous les employeurs

Vous accompagner pour :

- Développer la connaissance et valoriser les bonnes pratiques en matière de prévention pour le bénéfice du plus grand nombre

Thématique, objectifs, périmètre, durée, bénéficiaires et montants financiers associés à chaque appel à projets définis par la CA de la CNRACL

Conditions d'éligibilité spécifique à chaque appel à projets

Phase de sélection des candidats

Appel à candidature

Analyse des candidatures

Décision du CA de la CNRACL
Information aux candidats

Déroulé-type appel à projets sur 3 ans

Lancement

Comité de lancement

Diagnostic approfondi

Accompagnement
prestataire
Comité de suivi

Elaboration plan d'actions

Accompagnement
prestataire
Comité de suivi

Déploiement plan d'actions

Accompagnement
prestataire
Comité de suivi

Evaluation et clôture

Accompagnement
prestataire
Comité de clôture

Elaboration d'une recommandation

Dispositif « Appel à projets »

11 appels à projets / 130 candidats retenus*
34,5M€ alloués soit 265k€ par employeur en moyenne*

Appels à projets finalisés

- ATSEM
- Auxiliaires de puériculture
- Services à la personne à domicile
- Violences externes
- Equipes soignantes
- Désinsertion professionnelle
- Policiers municipaux

Appels à projets en cours

- Violences sexistes et sexuelles
- Métiers du tri et de la collecte des déchets
- Addictions
- Métiers techniques et d'entretien

Appel à projets à venir

- Etablissements sanitaires et médico-sociaux (*sélection des candidatures en cours*)
- Prévention de la santé des femmes
- Prévention des risques liés à la sédentarité (*appels à candidatures en 2027*)



Recommandations diffusées

(excepté pour Désinsertion professionnelle et Policiers municipaux en cours)

Dispositif

« Co-financement journée de prévention »

Pour tous les employeurs

Vous accompagner pour :

- Favoriser le développement d'une culture de prévention et de santé au travail à l'échelon local

Modalités financières

Limitée à 50% du coût global de la journée et plafonnée à 2 000 €

- Versement unique à l'issue de la journée
- Limitée à une fois par an

Dispositif « Co-financement de projet innovant »

Pour tous les employeurs ou équipe de recherche

Vous accompagner pour :

- Investiguer de nouveaux champs et problématiques en matière de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail
- Et apporter des pistes de solutions opérationnelles

Modalités financières

Montant sur décision du Conseil d'Administration de la CNRACL

Dispositif

« *Contrat pluriannuel Grands employeurs* »

Employeurs de plus de 5 000 agents affiliés

Réalisation de 2
actions ciblées de
prévention donnant
lieu à production
d'outils co-brandés
FNP CNRACL

Attendus

Organisation de
journées
annuelles de
prévention des
risques
professionnels
ouverte sur
l'extérieur

Déploiement et
animation d'un
réseau de
préventeurs
internes puis
externes

Modalités financières

Forfait de 450 000 € sur la durée (3
ans) :

- 25% versés à la signature
- 25% à mi-projet sur production de livrables
- 50% au terme du contrat sur production des livrables finaux

Processus d'instruction pour tous les dispositifs

(sauf remboursement partiel matériel prévention)

Prise de contact
avec un(e)
chargé(e) de
développement du
FNP

- Echanges sur votre projet (éligibilité, conseils méthodologiques...)

Dépôt du dossier de
demande
d'accompagnement

- Poursuite des échanges si besoins de précisions

Présentation du
dossier de
demande
d'accompagnement
devant les
instances

- Comité d'engagement au sein du FNP
- Et éventuellement passage en CA de la CNRACL

Si dossier validé:
signature du contrat
d'accompagnement
et **versement du
premier acompte**

**Le FNP peut vous accompagner
financièrement et méthodologiquement**

Contactez directement le FNP

idéalement en début de projet !

Le référent régional du FNP de votre région prendra votre attache pour vous orienter dans votre demande d'accompagnement

demarche-prevention@caissedesdepots.fr

Dépôt des dossiers sur

<https://demarche.numerique.gouv.fr/>

Eléments méthodologiques de conduite de projet

[Lien vers le guide Conduite de projet de prévention des risques professionnels](#)

Objectif : améliorer durablement la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents en s'appuyant sur une démarche structurée, participative et continue.



1. Préparer le projet

- Engagement de la direction
- Constitution d'une équipe pluridisciplinaire
- Association des agents, encadrants et représentants du personnel
- Plan de communication et dialogue social

2. Construire et déployer la démarche

- Pré diagnostic: analyse du contexte et des besoins
- Diagnostic des risques et conditions de travail
- Élaboration d'un plan d'actions priorisé
- Mise en œuvre et suivi des actions

3. Pérenniser la prévention

- Évaluation des résultats
- Capitalisation des bonnes pratiques
- Diffusion d'une culture de prévention
- Amélioration continue des conditions de travail

Facteurs clés de succès:

- ✓ Participation active des agents
- ✓ Prévention primaire privilégiée (agir sur les causes)
- ✓ Pilotage par des indicateurs de suivi
- ✓ Communication régulière et transparente
- ✓ Intégration de la prévention dans le fonctionnement quotidien de l'organisation

La prévention des risques n'est pas une action ponctuelle mais un projet collectif, structuré et durable visant à agir en priorité sur les causes des risques

QUESTIONS RÉPONSES?

Posez vos questions complémentaires à communication-fnp@caissedesdepots.fr

Consultez notre [page dédiée](#) sur le site de la CNRACL

Téléchargez notre offre d'accompagnement détaillée [sur le site](#)



MERCI

